Un vapeur japonais en feu au large des côtes du Mexique

San-Francisco, 31 décembre.— Le paquebot japonais *Gimio-Maru*, d'un jaugeage de 10.000 tonnes, est en feu au large de la côte septentrionale du Mexique. L'équipage a pu être sauvé, ainsi que tous les passagers, qui ont été transportés à bord du steamer *Julio-Luckenbach*.

Le paquebot transportait une cargaison de nitrates, et on s'attend d'un moment à l'autre à une formidable explosion.

UNE INVASION DE PHOQUES

Londres, 31 décembre.— La côte nord-ouest de l'Angleterre est, en ce moment, infestée par des bandes d'énormes phoques qui suivent les barques de pêche et causent les plus grands dommages aux filets.

LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION MUTUELLE DES VOYAGEURS DE COMMERCE A TENU SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Paris, 31 décembre.— La Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce a tenu son assemblée générale annuelle. Le président, M. Pierre Cuchet, président, entouré de MM. Lennox, Pagnon et Fauchois, ses vice-présidents.

La situation financière a été exposée clairement par M. Paul Daley, trésorier. Elle présente en recettes 693.371 francs et en dépenses 555.481 francs. C'est donc un excédent de recettes de 137.889 francs que cette grande société ajoute à son capital ainsi porté à 3.324.421 francs. M. Daley a fourni ensuite un développement de la situation quinquennale des pensions de retraites.

L'HOMME COUPÉ EN MORCEAUX

CE N'EST PAS LE GARÇON D'HOTEL PICHON

Il faut retrancher désormais de cette nomenclature des disparus le garçon d'hôtel Louis Pichon, dont M. Esmiol, de Digne, signalait la disparition depuis le 24 novembre.

M. Louis Pichon n'a rien de commun avec l'homme coupé en morceaux. Il a pris en effet, le 13 décembre, un billet pour San-Francisco, billet lui donnant droit à une modeste couchette sur le paquebot « Savoie ».

LE DEPART DU BATEAU-CHAPELLE

Le bateau-chapelle, le *Saint-Pierre*, venu dans la région de Roubaix-Tourcoing pour y établir l'Œuvre des mariniers a terminé sa mission. Toutefois, Mgr Platau, directeur de l'œuvre, avant son départ fixé au 8 janvier, recevrait avec reconnaissance, les offrandes qu'on voudrait bien lui faire parvenir au Blanc-Seau, à Tourcoing, où il se trouve actuellement. C'est par les dons particuliers, on le sait, que l'Œuvre peut faire face aux frais des voyages. Mgr Platau, qui fut professeur au collège Notre-Dame des Victoires à Roubaix, il y a 37 ans, compte sur la générosité de ses anciens amis et remercie les populations de la grande sympathie dont il a été l'objet durant son séjour à Roubaix-Tourcoing.

LES GRÈVES

A HALLUIN

La grève du tissage de M. Lorthiois

Les entrevues qui ont eu lieu ces jours derniers, entre M. Jules Lorthiois et les délégués des grévistes, n'ont donné aucun résultats. Une réunion a eu lieu mardi soir, à la Maison du Peuple, au cours de laquelle les délégués ont rendu compte de leur mission. Les ouvriers ont repoussé les propositions du patron.

LE KRACH FINANCIER DE LILLE

Une protestation du Syndicat des entrepreneurs du bâtiment de Roubaix et environs

On nous communique :

Comme suite à la protestation des groupements d'architecte du Nord de la France, nous ne concevons pas que l'intéressé soit un entrepreneur parce que:

1° Il n'a ni ouvriers ni chantiers et n'est pas patenté comme tel; 2° Il ne fait partie d'aucune organisation syndicale de l'entreprise; 3° Il faisait travailler des entrepreneurs qui sont aujourd'hui ses victimes; 4° Parce que l'annuaire porte à son adresse, la profession d'ingénieur-architecte.

Les architectes ont parfaitement raison de ne pas se reconnaître comme l'un des leurs; nos raisons de le récuser sont tout aussi valables.

L'incident Reynaud-Balanant

Paris, 31 décembre. — On assure dans les couloirs de la Chambre, que M. Simon-Reynaud qui, à la séance de ce matin, en est venu aux mains avec M. Balanant, a eu une dent cassée au cours de ce pugilat.

Il convient d'ajouter que son adversaire a eu, de son côté, le poing écorché.

L'incident n'a pas eu d'autre suite.

MÉDAILLE MILITAIRE

Sont décorés de la médaille militaire :

Active

Dubois, soldat Bourgoin; Cap. Gouillart 110e R.I.; Morel, 29e bataillon chasseurs; Merlaux, sergent, 1er R.I.; Colle, 43e R.I.; Lardemer, bureau recrutement Arras; Decatoire, Hallin, 1er R.I.; Grenier, adjudant 2e bataillon chasseurs; Sal, 13e R.I.; Wery, sergent, 1er R.I.; Cautard, 110e R.I.; Mercadi, 1er R.I.; Hermant, sergent, 20e A. combat; Hennebicq, sergent 2e bat. chasseurs à pied; Hosty, 1er R.I.; Degruyenaere, sergent 2e bat. chas. mit.; Hellin, 43e R.I.; Dephilli, 110e R.I.; Vandercamer, 43e R.I.; Dewulf, 1er R.I.

Réserve

Vaulancker, sergent; Danni, 43e R.I.; Watterbed, sergent, 509e chars combat; Bulinck, 43e R.I.; Boutteau, 1er R.I.; Mérin, sergent; Lescool, 110e R.I.; Bruyenne, 43e R.I.; Midand, 1er R.I.; Vienne, 43e R.I.; Dournel, cap.; Massen, sergent, 110e R.I.; Geffroy, sergent; Dalle, sergent; Deltour, cap., 43e R.I.; Bleuwart, cap.; Ducroquet, adjudant, 1er R.I.; Nieuwjaer, soldat, 110e R.I.; Stoclet, Allamicau, 1er R.I.; Catrix, sergent; Welcomme, sergent, Bancourt, adjudant, 43e R.I.; Moiin, sergent, 110e R.I.; Moreau, sergent, Levavasseur, caporal, 1er R.I.; Defosse, sergent, Ansart, soldat 43e R.I.; Vandosthuyse, 110e R.I.; Vereputer, sergent, 110e R.I.; Fichaux, 43e R.I.; Bourre, Théret, 110e R.I.; Legett, 2e bat. chas. mitr.; Bedu, 43e R.I.; Carrez, 1er R.I.; Damman, sergent, Thomas, sergent-major, Esmul, cap., 110e R.I.; Gruyelle, cap., 43e R.I.; Lecompte, cap., 509e chars combat; Adam, sergent, 110e R.I.; Duminy, cap., bureau recrutement St-Omer; Grave, 110e R.I.; Rouziaux, adjudant, recrutement Arras; Vanhoutte, adjudant, 110e R.I.; Leclerc, cap., 509e chars combat.

UNE DELEGATION DE MINEURS du NORD ET DU PAS-DE-CALAIS CHEZ LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, 31 décembre.— En l'absence de M. Victor Peytral, ministre des Travaux Publics, M. Albert Chevalier, chef de cabinet, a reçu une délégation des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, accompagnés de MM. Cadot, Goniaux, Lefebvre et Maes, députés.

Conformément à l'objet de cette visite, M. Guillaume a exposé en détail la situation du marché charbonnier et les raisons d'incertitudes qui résultent, tant de l'issue des pourparlers relatifs à l'accord franco-allemand que des travaux de la commission des réparations concernant la mise en application du plan des experts.

Un acte de banditisme à Lille

Trois individus pénètrent dans une maison, assaillent les occupants pour les dévaliser

Un acte audacieux de banditisme s'est déroulé mercredi matin, rue Philippe-de-Comines, à Lille.

Au 83 de cette rue, M. Julien Delevoye, déjà âgé de 68 ans, exploite un commerce de droguerie et occupe plusieurs employés. Mercredi matin, comme de coutume, Mme Delevoye était sortie vers 6 heures pour se rendre à l'église du quartier. Un quart d'heure plus tard, le négociant se levait à son tour et après avoir procédé à sa toilette, descendait dans la cuisine, au rez-de-chaussée. Vers 7 heures, il partit ouvrir la porte cochère de son établissement qui donne également rue Philippe-de-Comines, et ce, comme tous les jours, afin de permettre au personnel de la maison de se rendre à ses occupations. A ce moment, Mme Delevoye revenait de l'église, où elle avait entendu la messe, elle remonta dans sa chambre, au premier étage, tandis qu'assis dans son fauteuil, le négociant déployait son journal pour le lire. Peu après, trois individus dont le visage était masqué par des cache-nez, surgirent par la porte de la cuisine donnant sur la cour. Ils avaient à la main une arme : revolver ou masse de fer; ils s'élancèrent sur le sexagénaire et tous trois se mirent à frapper brutalement leur victime à la tête. L'un des bandits, indiquant ainsi le mobile de leur agression, dit : « Le coffre, le coffre », tandis qu'un autre ajoutait : « La clé du coffre ou je te tue. » Comme la réponse n'arrivait pas assez vite — d'ailleurs le coffre-fort du droguiste se trouvait dans la pièce voisine — ils se saisirent du négociant, le brutalisèrent davantage, le renversèrent sur le sol et lui ligotèrent les mains avec de la toile d'emballage. Puis, ils enfermèrent leur infortunée victime, qui était inanimée, dans un réduit dont ils poussèrent la porte.

Cette agression n'avait attiré guère l'attention des voisins, car les malandrins avaient agi dans le plus grand silence. Mme Delevoye, qui n'avait reçu aucun bruit, descendit à ce moment de sa chambre; mais aussitôt, deux des bandits s'élancèrent sur elle et, avec ses mains, l'un d'eux lui saisit le cou, tenta de l'étrangler et la laissa pour morte sur le parquet. Le troisième escarpe, pendant cette courte lutte, avait jeté un rapide coup d'œil dans les salles du rez-de-chaussée et il ne s'appropria qu'une somme de 20 francs qui était déposée dans un des tiroirs du buffet. Il dut apercevoir le coffre-fort, mais le temps pressant et la clef du coffre n'ayant pas été découverte, force leur fut, craignant l'arrivée des employés, de prendre la fuite.

L'ETAT DES BLESSES.

Aussitôt le départ des malfaiteurs, la servante d'un voisin du droguiste, ayant entendu des bruits de lutte, donna l'alarme. Aussitôt, on s'empressa auprès des blessés à qui M. le docteur Cordonnier vint leur donner des soins.

M. Delevoye a été atteint à la tête; outre de graves contusions, il porte sur le visage des plaies et des ecchymoses qui ont été faites avec un instrument contondant, qui serait bien un marteau. A la joue gauche, le malheureux porte également une plaie contuse. L'état de la victime est assez grave, mais non pas désespéré.

Mme Delevoye porte, elle, une plaie contuse derrière l'oreille droite et des traces de strangulation sur le cou. Les blessures ne sont point graves et son état est meilleur que celui de son mari.

L'ENQUÊTE

Sitôt qu'il fut avisé de cet acte de banditisme, M. Poali, commissaire de police, procéda aux constatations d'usage et commença son enquête. Celle-ci permit d'établir que les bandits devaient bien connaître les habitudes des époux Delevoye et les lieux où ils ont opéré.

Ces trois malandrins se seraient enfuis en emportant comme butin que la modique somme de vingt francs.

LE PARADIS BOLCHEVISTE

TROTSKY SERAIT PRISONNIER AU KREMLIN

Berlin, 31 décembre. — Des personnes arrivant de Moscou affirment que Trotsky a été arrêté et est maintenant détenu au Kremlin

L'EFFERVESCENCE DANS L'ARMÉE ROUGE

Riga, 31 décembre. — Suivant les nouvelles venant de Moscou, l'effervescence qui s'est fait jour dans les rangs de l'armée soviétique continue à gagner du terrain. Des mutineries ont éclaté dans plusieurs garnisons, à savoir à Moscou, à Petrograd, à Saratoff, à Novgorod et à Karkhoff.

Cette agitation, qui prend un caractère menaçant pour le régime soviétique et qui s'accompagne d'une propagande pour l'établissement de l'ordre constitutionnel, est considérée comme l'effet de la retraite imposée à Trotsky par les milieux gouvernementaux intransigeants.

Le chèque de M. Delagrange maire communiste de Périgueux

Le 27 décembre dernier, nous avons publié un article sous ce titre dans lequel nous avons cité le nom de M. Continsouza.

On nous prie de dire que M. Continsouza, dont il est question, n'a aucun rapport avec les établissements Continsouza, 403, rue des Pyrénées à Paris.

DU MYSTÈRE
DE L'EMOTION
DU SENTIMENT

C'est tout cela que nos lecteurs trouveront dans

Une histoire charmante
Un récit captivant ::
LE ROMAN POPULAIRE

LES DEUX GOSSES

DE PIERRE DECOURCELLE

que nous commencerons
:—: *à publier* :—:

DIMANCHE 4 JANVIER 1925

Le conflit entre les employés de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing et la Compagnie

La journée d'hier n'a point apporté une solution effective du conflit qui a surgi entre les employés de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing et la Compagnie. Néanmoins, les entrevues qui ont eu lieu permettent d'espérer que cette solution ne tardera pas à intervenir.

Il est même possible que le service soit repris sur tous les réseaux dès samedi matin.

Quoi qu'il en soit, l'arrêt de la circulation des tramways a amené, comme la veille, de graves perturbations dans les entrées et sorties des ouvriers dans les usines. Néanmoins des service d'autobus avaient été organisés sur certaines lignes par des entreprises privées et il est certain qu'ils ont été très appréciés du public.

UNE REUNION A LA MAIRIE de ROUBAIX

Au cours de la matinée de mercredi, une conférence s'est tenue à la Mairie de Roubaix entre les représentants des municipalités de Roubaix et de Tourcoing, en vue d'envisager la situation nouvelle créée du fait de la grève des tramways.

LE POINT DE VUE DE LA COMPAGNIE

Dans la soirée de mercredi, la Compagnie nous a fait les déclarations suivantes :

Grâce aux diverses entrevues qui ont eu lieu entre les représentants des pouvoirs publics, de la Compagnie E.L.R.T. et de son personnel, il est à présumer que le conflit qui a entraîné l'arrêt des tramways sur toutes les lignes de cette Société touche à sa fin.

On sait que le personnel s'était opposé à la décision qui répartissait en deux groupes distincts les agents du réseau de Tourcoing et qui affectait chacun d'eux à l'exploitation d'un groupe de lignes déterminé. La Compagnie, sans qu'il soit dérogé au principe de la spécialisation de son personnel, a admis qu'une permutation entre les deux groupes d'agents puisse être faite à la fin de chaque année. De cette façon, les agents restant douze mois de suite affectés à un même groupe de lignes, les conditions de sécurité et de bonne exploitation qu'elle désirait seront réalisées et, d'autre part, les employés ne seront pas astreints à rester pendant toute leur carrière sur les mêmes lignes.

LA REUNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS

M. Molart, secrétaire du Syndicat des employés de tramways, qui avait eu une entrevue à la Préfecture, hier matin, avec M. Grimpret, ingénieur en chef du département, a rendu compte de cette conférence au personnel de la Compagnie dans une réunion qui s'est tenue à 15 heures, à « La Paix », boulevard de Belfort.

La proposition de la Compagnie qui tendait à faire admettre le principe de l'affectation des employés sur chaque ligne pendant une année n'a point été acceptée par le personnel qui demande la réduction de cette période à 6 mois.

La réunion des employés s'est terminée vers 21 h. 30 et, dès ce matin, M. Molart en communiquera les résultats à la Préfecture et à la Compagnie.

Vendredi matin, une nouvelle réunion aura lieu à « La Paix » à 9 h.; la réponse de la Compagnie aux contre-propositions du personnel y sera discutée.

La population sera heureuse d'apprendre qu'un service d'autos-cars est organisé à partir d'aujourd'hui, par la Maison Dhulst (Herseaux-Roubaix-Lille et vice-versa).

ROME, L'ITALIE.- Départs 20 février, 16 mars « Les Grands Pèlerinages ». Av. Mt-Kemmel. Bruxelles

LE GRAND HEBDOMADAIRE ILLUSTRE paraîtra samedi.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 1er JANVIER :

Aujourd'hui, Circoncision; demain saint Basile.
1er jour de l'année.
Soleil: Lever à 7 h. 46; coucher, à 6 h. 03.
Lune: Premier quartier du 1er; pleine le 10.
Bulletin météorologique pour la journée du 1er janvier, (région Nord): Temps médiocre; ciel très nuageux avec éclaircies; averses et grains, se couvrant vers nouvelles pluies; vents Ouest, 5 à 7 m. à la seconde; température stationnaire; minimum environ 3°.
Pharmaciens de garde: MM. Verdin, 50, rue de la Vigne; Benoit, 85, rue de l'Epeule.
A 15 h., Hippodrome-Théâtre, « La Souris ».
Casino-Théâtre: à 15 h., et à 20 h. 30. Revue à grand spectacle.

DEMAIN, 2 JANVIER :

Ce jour, saint Basile; le lendemain, sainte Geneviève.
Soleil: Lever à 7 h. 46; coucher, à 4 h. 04.
Lune: Premier quartier du 1er; pleine le 10.
Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de protection de l'Enfance.
A 15 h., local de la Goutte de lait.

M. JULES PORISSE nommé chevalier de la Légion d'honneur

Nous apprenons avec un réel plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère du Commerce, de notre distingué concitoyen, M. Jules Porisse, industriel, associé de la maison A. Motte frères et Porisse.

Cette distinction méritée par toute une vie de labeur, sera, nous n'en doutons pas, accueillie avec la plus grande satisfaction par tout Roubaix, où le nouveau chevalier ne compte que des amis.

Entré tout jeune comme petit employé dans la maison Alfred Motte, M. Jules Porisse attira aussitôt l'attention de ses patrons par son travail consciencieux et sa vive intelligence. Aussi, ne tardera-t-il pas à tenir les emplois de confiance pour devenir, plus tard, non pas seulement un employé intéressé mais associé de la firme à laquelle, durant de nombreuses années, il s'était dévoué et qu'il avait fait prospérer grâce à ses belles qualités de travailleur probe et consciencieux.

Philanthrope, M. Jules Porisse secourut bien des misères et aida de ses deniers les nombreuses sociétés qui s'adressèrent à lui. Il fut aussi l'un des promoteurs des tombolas qui ces deux dernières années ont eu lieu à l'usine Motte et Porisse entre tous les ouvriers, à l'occasion de la saint Laurent, on sait que le premier lot de cette tombola consistait en une maison construite au gré du gagnant.

Homme très juste, M. Jules Porisse est très estimé de tous ses ouvriers qu'il aime à conseiller et qui ont pour la plupart une grande confiance en lui.

Nous présentons à M. Jules Porisse nos plus vives et sincères félicitations pour la distinction dont il vient d'être l'objet et qui est, la digne récompense de son travail et des services rendus au pays par un long stage dans l'industrie.

DERNIÈRE HEURE

Une séance de nuit à la Chambre et au Sénat

AU SÉNAT

L'allocation exceptionnelle de 500 francs aux fonctionnaires est refusée

Paris, 31 décembre. — A la reprise de la séance de nuit, le Sénat commence la discussion des crédits supplémentaires pour l'exercice 1924.

UNE ALLOCATION EXCEPTIONNELLE AUX FONCTIONNAIRES

Sur le chiffre 590ter des finances (attribution aux fonctionnaires et agents de l'Etat d'une allocation exceptionnelle) **M. Mauger** demande qu'on rétablisse le chiffre de la Chambre de manière à ce que cette allocation soit relevée au chiffre de 500 francs.

LE GOUVERNEMENT DEMANDE LE VOTE DE L'ALLOCATION

Le ministre des Finances réplique qu'à la suite de réclamations des fonctionnaires devant la hausse constante du prix de la vie, le Gouvernement avait décidé que les traitements fussent révisés en même temps qu'il accordait pour 1924 une allocation provisoire.

Les fonctionnaires, conclut le ministre, ont compris eux-mêmes que la situation est délicate. Ils ont attendu patiemment le relèvement qui leur a été promis. J'invite instamment le Sénat à voter l'allocation de 500 francs et préviens les fonctionnaires que le premier paiement ne pourra être mandaté que pour le 15 ou le 25 janvier, et le second vers le 15 février. Il faut bien que l'on sache que cet effort est le dernier. Les augmentations de traitements qui sont envisagées ne pourront être accordées que grâce à des économies correspondantes. Déjà la suppression de 25.000 fonctionnaires est prévue.

M. Henry Béranger. — Le budget est déjà trop en déficit; aussi avions-nous décidé de refuser purement et simplement l'allocation exceptionnelle. C'est le rôle du Sénat de ne consentir que ce qui est légitime et nous estimons qu'en fixant l'allocation exceptionnelle à 250 francs, vous restez fidèle à ce rôle.

M. Pasquet, des Bouches-du-Rhône, ancien secrétaire général des P.T.T., intervient en faveur des 500 fr.

M. Brenier, sénateur de l'Isère, dit que le Sénat doit tenir les promesses faites et voter les 500 fr. comme la Chambre.

L'ALLOCATION DE 500 FRANCS EST REPOUSSÉE

On vote: il y a pointage. Les 500 francs demandés par le Gouvernement et combattus par la Commission sont repoussés par 145 voix contre 140.

LA CONVENTION AVEC LA BANQUE DE FRANCE

Pendant le pointage sur les 500 francs, on discute le budget de la Marine marchande, puis le ministre des Finances dépose le projet de loi modifié par la Chambre relatif à l'approbation d'une convention avec la Banque de France. Le projet est renvoyé à la Commission des Finances.

A LA CHAMBRE

SEANCE DE NUIT

Paris, 31 décembre. — La séance est ouverte à 23 h. 10 sous la présidence de M. Fernand Bouisson, devant une trentaine de députés.

Le Président annonce que MM. Renaudel, Simon Reynaud, et plusieurs de leurs collègues, demandent l'affichage du discours prononcé hier, par M. Viollette, rapporteur général. Le scrutin donne lieu à pointage.

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

On discute le projet de loi tendant à la création de l'Institut International de coopération intellectuelle. **M. François Morel**, rapporteur, conclut à l'adoption du projet, ainsi que M. Ducos, rapporteur, pour avis de la Commission des finances.

Le projet est adopté à l'unanimité, après intervention de **M. François Albert.**

ON VOTE L'AFFICHAGE DU DISCOURS DE M. VIOLLETTE

Le Président proclame les résultats du pointage. L'affichage du discours de M. Viollette est ordonné par 279 voix contre 210. La séance est suspendue à 23 h. 45.

Les poursuites contre "L'Eclair"

M. Buré se substitue au gérant et est inculpé

Paris, 31 décembre. — Accompagnés de M. Alexandre Zévaès, M. Emile Buré, directeur de le « Eclair » et Gautherot, gérant, se sont présentés cet après-midi, devant M. Laroque, juge d'instruction.

M. Gautherot a déclaré n'avoir rien à dire sur le document public et sur son origine.

M. Buré a alors demandé au juge d'instruction à se substituer à son gérant et sur le champ, il a été inculpé par le juge.

Il a tenu à s'expliquer sur le fond et à protester avec indignation contre les poursuites intentées contre lui en vertu de la loi sur l'espionnage.

Il a ajouté qu'il n'avait eu pour but que de servir son pays. Lui aussi a refusé d'indiquer l'origine du document incriminé. Quant au but de sa publication, elle n'avait en vue que d'appuyer le gouvernement dans son refus d'évacuer la zone de Cologne.

Quant au deuxième document trouvé dans la perquisition opérée par la police dans les bureaux de l'« Eclair », il a déclaré qu'il n'avait été saisi que sur ses indications dans un tiroir secret de son bureau et qu'il avait renoncé à se servir de cette pièce, ayant constaté que d'autres journaux l'avaient devancé en publiant des articles sur l'aviation allemande.

C'est M. Paul Lévy qui a remis le document à M. Paul Buré

Le journal « Aux Ecoutes » publie en tête de ses colonnes, un article de son directeur, M. Paul Lévy, qui dit notamment :

J'ai appris dans la soirée de samedi 27 décembre, que mon ami Buré, était poursuivi. Je me rendis immédiatement à l'« Eclair » pour autoriser Buré à dire publiquement que c'était moi qui lui avais remis le rapport du général Nollet, ou plutôt la copie de ce rapport, car l'original n'a jamais été en ma possession.

Je déclare très haut que je me solidarise entièrement avec Buré et que j'eusse publié le rapport que j'ai analysé dans le numéro de « Aux Ecoutes », portant la date du 21 décembre, si la place dont je dispose me l'avait permis, ou si j'étais directeur d'un quotidien.

C'est en vain que le général Nollet voudrait assimiler pareille publication à celle de pièces secrètes portant des cotes.

Il ne se trouvera jamais aucun journaliste français qui accepte de publier, ni même de recevoir en dépôt, des pièces secrètes pouvant intéresser la défense nationale. Mais ici, il ne s'agit pas de cela. Le rapport du président de la Commission militaire de contrôle ne renseignait pas sur les armements français, mais sur les armements allemands, ainsi que l'a dit fort justement Henry de Jouvenel.

LE GOUVERNEMENT ET LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Une protestation du Comité du Syndicat de la Presse parisienne

Paris, 31 décembre. — Le Comité du Syndicat de la Presse parisienne publie une note par laquelle il proteste avec énergie contre les poursuites dirigées contre plusieurs journaux, et surtout contre la prétention du gouvernement de les soustraire par une qualification déshonorante aux juges de droit commun en matière politique; le jury. Si le gouvernement estimait qu'il devait rechercher l'origine de la divulgation d'un document, il n'était nul besoin de poursuivre un journal; il suffisait ainsi que cela se produit habituellement d'ouvrir une instruction contre X....

L'enquête sur les fonds électoraux

M. Billiet refuse de soumettre à la Commission la comptabilité de l'U.I.E.

Paris, 31 décembre. — La Commission d'enquête sur les fonds électoraux, s'est réunie mercredi à 15 heures, sous la présidence de M. Pierre Renaudel.

Le président a donné lecture d'une lettre de M. Osmont, disant que le président de l'Union des intérêts économiques ce refusait catégoriquement à remettre à la Commission les livres de comptabilité de l'U.I.E., ceux-ci n'étant pas sa propriété personnelle.

Un ordre du jour

Après lecture de cette lettre, MM. Auguste Brun, René Chavagnes, Delaroche, Vernet, déposent l'ordre du jour suivant :

La Commission d'enquête, prenant acte du refus du trésorier de l'Union des intérêts économiques de lui communiquer ses livres, contrairement à l'engagement pris par lui lors de son audition, refus motivé par l'opposition formelle de M. Billiet, président de l'U.I.E.; fait toutes réserves à ce sujet; elle constate que, pour la seconde fois, M. le sénateur Billiet met obstacle de sa propre volonté au fonctionnement régulier de la Commission d'enquête et à la volonté nettement manifestée par la Chambre de faire toute lumière sur l'activité électorale de l'U.I.E. et sur l'origine des fonds des partis.

La déposition de M. Rougier

Cet ordre du jour est adopté.

La Commission entend ensuite la déposition de M. Rougier, l'un des vice-présidents de l'U.I.E., président de la Chambre syndicale des hôteliers. Sur l'invitation du président, le témoin prête serment.

M. Rougier expose les conditions dans lesquelles il a accepté les fonctions de vice-président de l'U.I.E.. Dans ses réunions auxquelles il a assisté, il s'est principalement préoccupé de la défense des petits commerçants menacés par la loi sur la spéculation illicite.

Deux nouveaux refus de prestation de serment

Après M. Rougier sont introduits successivement MM. Saillard, président du syndicat national des vins et spiritueux, et Gabriel Félix, vice-président du syndicat des industries de luxe et des arts appliqués. Tous deux refusent de prêter serment. Acte est pris de ce refus.

La séance se termine à 16 h. 10.

L'achèvement de la reconstitution des régions dévastées

Une proposition de loi

Paris, 31 décembre. — On a distribué, aujourd'hui, à la Chambre une proposition de loi présentée par MM. Louis Marin, Désiré Ferry, Edouard de Warren, Pierre About, etc., tendant à assurer les moyens financiers nécessaires au prompt achèvement de la reconstitution des régions dévastées.

De par cette proposition, le ministre des Finances pourra autoriser le Crédit National à émettre, jusqu'à concurrence d'un maximum de 5 milliards par an, et d'un maximum total de 20 milliards, des titres.

Ces titres seront émis au pair et remboursables par voie de tirage au sort, à partir de l'année 1925, à raison d'un quarantième par an du montant total des titres qui auront été émis à cette date.

Les droits de douane sur les blés étrangers

Deux décisions intéressantes

Paris, 31 décembre. — M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a fait approuver ce matin au Conseil des ministres deux décrets relatifs au remboursement des droits de douane sur les blés étrangers destinés à l'approvisionnement des boulangeries.

Le premier de ces décrets a trait aux conditions d'application de la loi du 24 décembre 1924 ayant pour objet d'assurer l'approvisionnement dans des conditions plus favorables en blés, farines et pain.

Le second décret rendu en Conseil des ministres décide qu'à partir du 1er janvier 1925 et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le ministre des Finances pourra rembourser aux meuniers la totalité du droit de douane de 14 fr. pour 100 kilos, sous réserve que ces blés seront transformés en farines livrées à la boulangerie.

UNE SCISSION A SAINT-ETIENNE ENTRE LES SYNDICATS OUVRIERS

Saint-Etienne, 31 décembre. — A l'occasion du renouvellement du bureau de l'Union départementale des syndicats ouvriers de la Loire, une scission s'était produite récemment entre la majorité nouvelle unitaire et la minorité sortante. Celle-ci, estimant que les votes avaient eu lieu irrégulièrement, avait jusqu'ici refusé de livrer aux majorita res les registres et le local antérieurement occupé à la Bourse du Travail par l'ancienne majorité.

Las de cet état de choses, les membres de la nouvelle majorité ont fait ouvrir de force le local de la Bourse et en ont fait remplacer les serrures. La police a été saisie d'une plainte.

L'ÉVACUATION DE LA ZONE DE COLOGNE

La note à envoyer à l'Allemagne

Paris, 31 décembre. — La conférence des Ambassadeurs s'est réunie, cet après-midi, à 16 h. 30, au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. Jules Cambon. Elle a adressé aux gouvernements alliés le texte de la note qu'elle a préparée sur leurs instructions pour la communication qui sera faite à l'Allemagne au sujet de la zone de Cologne.

Cette communication aura lieu par l'entremise des représentants alliés à Berlin. Elle ne sera rendue publique qu'après que cette démarche aura été effectuée.

Un professeur qui mutilait les textes sous prétexte de neutralité est condamné

Paris, 31 décembre. — La troisième chambre civile vient de rendre son jugement dans le procès intenté par M. Francis Jammes, contre M. Bouillot, professeur au lycée Montaigne, à qui il reprochait d'avoir supprimer dans deux poèmes reproduits dans un manuel pour les enfants, les lectures enfantines, plusieurs passages relatifs à Dieu, à la Vierge et les saints. Le tribunal estime que les modifications apportées par M. Bouillot aux textes de M. Francis Jammes avaient [illegible] dénatures le [illegible] poète et de substituer aux convictions religieuses de l'auteur, une œuvre entièrement laïque; le respect des circulaires ministérielles relatives à la neutralité dont s'est argué M. Bouillot, ne saurait constituer une excuse.

A titre de réparations, M. Bouillot devra verser 2.000 francs de dommages-intérêts à M. Francis Jammes; aucune sanction pécuniaire n'a été prise contre l'éditeur des lectures enfantines.

M. Bouillot avait introduit une demande reconventionnelle pour attaques blessantes visant sa personnalité d'universitaire; il obtient un franc de dommages-intérêts, mais le tribunal laisse à la charge de M. Bouillot tous les dépens du procès.

Les nouvelles éditions des lectures enfantines devront être rectifiées conformément à duire exactement le texte de l'auteur.

LA MISSION HAARDT - AUDOUIN - DUBREUIL A TRAVERS L'AFRIQUE

L'expédition est arrivée à Fort-Lamy

Paris, 31 décembre. — L'expédition centre Afrique, qui avait atteint le lac Tchad le 14 décembre, est entrée le 18 dans la colonie du Tchad, après avoir bivouaqué sur les bords du lac; elle a quitté le Rig-Rig le 19; l'adjudant, commandant ce dernier poste n'avait pas vu d'Européens depuis plus de dix mois; l'expédition est arrivée le 20 décembre à Mao, capitale du Kanem, après une marche toujours difficile par suite de l'absence totale de route et la présence de nombreuses dunes de sable mou, sur un plateau présentant de fortes dépressions dont les pentes atteignent parfois une déclivité supérieure à 40°.

M. Citroën a reçu mercredi un télégramme disant que l'expédition est arrivée à Fort-Lamy.

Dervaux est condamné à mort

Paris, 31 décembre. — La Cour d'assises de la Seine vient de condamner à la peine de mort, Paul Louis Dervaux, originaire de Chelles-sur-Cher (Cher) qui était accusé d'avoir tué sa femme et de l'avoir ensuite découpée en morceaux.

Lorsque la sentence a été prononcée, Dervaux s'est évanoui.

UNE EFFROYABLE TRAGEDIE EN ANGLETERRE

pour un cadeau de Noël refusé

Londres, 31 décembre. — On mande de Logansport (Indiana) que Mrs Hobough a tué ses parents à coups de fusil parce qu'ils avaient refusé de donner un cadeau de Noël à leur petite fille. La meurtrière a ensuite tué l'enfant et massacré son propre frère.

UN SUISSE ET UN ITALIEN inculpés d'escroqueries s'élevant à plus d'un million

SONT ARRETES A PARIS

Paris, 31 décembre. — Des inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté aujourd'hui les nommés Ahdo Galli, né à Gerra (Suisse) représentant de commerce, rue des Martyrs, à Paris, et Humber Schulhos, sujet italien, né à Genève.

Galli a commis à Bordeaux de nombreuses escroqueries ainsi qu'à Amiens où il opéra avec Schulhos. Tous deux travaillaient dans l'alimentation et se faisaient remettre de nombreuses marchandises qu'ils revendaient aussitôt à vil prix en oubliant de les payer. Tous deux faisaient l'objet de nombreuses plaintes pour vols de Parquets de province. Leurs escroqueries s'élèvent à plus d'un million.

Le naufrage mouvementé d'un vapeur espagnol

Six cadavres de marins, qu'on avait placés dans une barque, sont perdus en mer

Morlaix, 31 décembre. — Le vapeur espagnol « Alfredo », capitaine Cantoro, a fait naufrage dans la nuit du 29 décembre, à 30 milles au nord-ouest. Six hommes sont morts d'inanition. Le capitaine et douze autres hommes ont abordé à Guimaet aujourd'hui.

Une petite barque dans laquelle avaient été placés les six cadavres s'est détachée de la barque contenant les survivants et vogue en mer.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

LA COUPE ZENITH

Paris, 31 décembre. — La Commission de l'Aéro-Club de France, au cours de sa dernière réunion, a établi le règlement de la coupe internationale Zénith pour l'année 1925.

L'épreuve sera disputée les 4 et 5 juillet sur le parcours Paris-Lyon-Paris.

UN VOYAGE DE GRANDE NAVIGATION

Paris, 31 décembre. — Le sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique nous communique la note suivante :

Un voyage d'études va être tenté en Afrique par deux appareils, gros porteurs, qui se proposent d'accomplir la distance de Paris au lac Tchad, soit environ 15.000 kilomètres, suivant un itinéraire qui n'est pas encore définitivement établi.

Il s'agit là, non pas d'un raid de vitesse à étapes forcées, mais d'un voyage d'expérience de grande navigation aérienne.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

LE TOURNOI DU NOUVEL-AN

Paris, 31 décembre. — Cet après-midi, au Stade Vélodrome Buffalo, a commencé le tournoi de football-association organisé à l'occasion des fêtes du Nouvel-An, entre l'équipe suisse du Servette Football-Club, l'équipe hollandaise de Willem II et les deux leaders du Championnat de Paris, le Club et le Stade Français.

Cette première journée a été favorable aux deux clubs étrangers qui ont remporté leur match: le Willem II battant le Club Français par 2 buts à zéro, et le Servette F.-C., triomphant du Stade Français par 3 buts à zéro.

Des quatre équipes, c'est le Servette qui a fait la meilleure impression, battant le Stade Français avec la plus grande aisance.

La rencontre qui l'opposera demain au Club Français, sera intéressante, étant donné que le Club, malgré sa défaite par les Hollandais, fournit une belle partie qui, avec un peu de chance, eut dû se terminer par une victoire.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mercredi 31 décembre 1924

COTONS

NEW-YORK, 31 décembre.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 24.85 (24.65); à terme sur janvier, 24.34 (24.10); février, 24.50; (24.33); mars, 24.67-68 (24.50-54); avril, 24.82 (24.67); mai, 24.98-25.02 (24.84-80); juin, 25.04 (24.90); juillet, 25.11 (24.97); août, 24.73 (24.60); septembre,